

DOSSIER DE CANDIDATURE
pour l'admission en Classes à Horaires Aménagés Musique
Année Scolaire 2024-2025
à rendre au plus tard le 5 avril 2024

Pièces à fournir : Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré

- Le dossier de candidature complété
- Une lettre de motivation rédigée par le candidat
- La fiche bilan pour la commission (document géré par le Conservatoire)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

☎ Domicile : ☎ Portable :

@ Courriel :

Établissement scolaire 2023-2024 : Niveau scolaire :

Personne à prévenir en cas d'urgence Nom : Qualité : ☎

ÉLÈVE MINEUR(E) : indiquer les coordonnées du (des) responsables(s) légal (aux)

Responsable Légal 1 (Payeur)

Nom :
.....

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Profession :

☎ Domicile :

☎ Portable :

☎ Professionnel :

@ Courriel :

Responsable Légal 2

Nom :
.....

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Profession :

☎ Domicile :

☎ Portable :

☎ Professionnel :

@ Courriel :

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification au traitement informatique de vos données personnelles. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au Service Scolarité du Conservatoire.

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL

Nom et prénom de l'élève : _____

Etablissement d'enseignements artistique d'origine :

CHOIX DES ENSEIGNEMENTS

☞ *Formation Musicale* Cycle : _____ Année : _____

☞ *Instrument : choix* _____ Cycle : _____ Année : _____

- **Pour les élèves ayant suivi un enseignement musical au sein du CRI**, une fiche d'évaluation continue sera jointe au dossier de candidature par la direction de l'établissement. En conséquence les élèves concernés sont dispensés des tests d'entrée.
- **Pour les élèves ayant suivi un enseignement musical dans un autre établissement que le CRI**, merci de lire attentivement ce qui suit : Une fiche d'évaluation est à retirer avec le dossier et à faire remplir par les enseignants et la direction de l'établissement d'origine.
- **Pour les élèves dont les connaissances musicales semblent insuffisantes**, la direction du Conservatoire se réserve le droit de procéder à des tests de niveau.

Je soussigné (e) :

- Déclare avoir pris connaissance des modalités de constitution du dossier de candidature en CHAM au collège Reverdy pour mon enfant, et m'engage à m'y conformer strictement.
- Prends note que la décision pour l'admission en CHAM au collège Reverdy, est prononcée par la commission que préside le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale ou son représentant et qu'il relève de sa compétence et de son autorité d'en informer confidentiellement les familles par courrier.
- Déclare avoir pris connaissance que l'achat de matériels pédagogiques est entièrement à la charge des familles.
- Autorise l'utilisation des documents photographiques ou vidéos pris au cours des activités du CRI pour sa communication (presse, réseaux sociaux) : oui / non.
- Autorise la collectivité à me communiquer des informations sur les activités : oui / non.

En cas d'admission :

- Je prends connaissance de la charte de l'élève qui sera à signer par l'élève et ses parents à la rentrée.
- Je choisis de régler les frais de scolarité (187 € (tarif 2023/2024)) :
 - en 10 fois
 - en 1 fois

Pour les demandes de dérogation, merci de vous adresser dès à présent à l'école primaire où est scolarisé actuellement votre enfant.

Date :

Signature du responsable:
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Cadre réservé à l'administration

Avis de la commission : favorable défavorable

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE ET DU PATRIMOINE
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL
16 rue Saint Denis 72300 SABLÉ-SUR-SARTHE

